

D2016-01.01

République Française  
Département de l'Ain

## Commune d'ARBOYS EN BUGEY

Membres :	
En exercice :	21
Présents :	20
Absents :	1
Votants :	21
Pour :	21
Contre :	
Abstention :	

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil seize et le vingt sept janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr **BERGER Charles, Maire**.

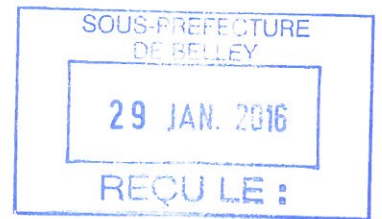
Date de convocation du Conseil Municipal : 22 janvier 2016.

Présents : Mmes BRODSKIS Anne, GALLAND Suzanne, LANZONI Noëlle, NARDINI Christelle, MARCHANT Nathalie, PEYSSON Christie, RAPAUT Christine, Mrs ANGELIER Fabrice, BERNEL Denis, CODEX Joël, DECROZE Emmanuel, JACOB Quentin, JACOB René, JAQUET Yves, PONCET Emile, RIERA Michel Charles, SPELLANI Clément, THEVENON Cyril, VUILLEROD René.

Absent :

Excusée : Mme VUILLEROD Janick donne pouvoir à Mr VUILLEROD René

Madame RAPAUT Christine a été élu Secrétaire de Séance.



### Délibération pour création de régies de recettes

Le Maire explique au Conseil Municipal que suite au regroupement des communes de SAINT BOIS et ARBIGNIEU en une seule commune d'ARBOYS EN BUGEY, il faut délibérer pour donner pouvoir au Maire de créer des régies de recettes et de nommer les régisseurs et les mandataires suppléants pour les garderies périscolaires et les TAP (Temps d'Activité Périscolaire), ainsi que la salle des fêtes et le foyer communal de la commune déléguée d'ARBIGNIEU, et de fixer les indemnités de responsabilités, ces régies seront créées par arrêté.

Le Maire demande au conseil de se prononcer.

Après délibération, le conseil municipal d'ARBOYS EN BUGEY vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire, Charles BERGER